

**ORDONNANCE DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Attendu que du 30 septembre au 11 octobre 2024 inclus, se déroule à Modave, section Modave, rue Trois Maisons, des travaux de rénovation de voirie ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique ;

Vu la demande formulée par l'entreprise Dubois Travaux (Monsieur Voz - 0473/377.012 – jerome.voz@duboistravaux.be);

Vu l'urgence ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

**ARRÊTE :**

Article 1 : La circulation est interdite, du 30 septembre au 11 octobre 2024, rue Trois Maisons (portion comprise entre la dernière habitation d'une part et le carrefour qu'elle forme avec la rue Linchet et la rue du Soleil d'autre part, en raison de travaux de rénovation de la voirie.

Article 2 : La signalisation sera placée conformément au Code de la Route par l'entrepreneur en charge.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 4 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), la Zone HEMECO, le CHRH et au service travaux.

Article 5 : Elle sera soumise à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Modave, le 24 septembre 2024.



Le Bourgmestre,  
E. THOMAS